



Service départemental d'incendie
et de secours des Hautes-Alpes

**Séance du conseil d'administration du service départemental
d'incendie et de secours des Hautes-Alpes
le jeudi 14 décembre 2023**

Délibération n° 2023/4-5

OBJET : Compte-rendu des activités du Bureau du conseil d'administration du SDIS.

Exposé des motifs

Lors de sa séance du 21 septembre 2021, le conseil d'administration a donné compétence au Bureau pour :

- La préparation, la passation, la signature et l'exécution des marchés publics en procédure formalisée.
- L'exonération de services aux employeurs de sapeurs-pompiers volontaires conventionnés et avantages aux employeurs partenaires.
- L'aliénation des matériels.
- L'autorisation pour signature des contrats, conventions et avenants.

Le président présente à l'assemblée les décisions prises par les membres du Bureau, lors des séances du 29 octobre 2023 et du 11 décembre 2023.

Le président rappelle qu'il appartient à l'assemblée de prendre acte du compte-rendu des activités du Bureau du conseil d'administration.



EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2023/4-5

| Nombre de membres : | | Le jeudi 14 décembre 2023 à 14 H 30, le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes s'est réuni à l'Etat-major du SDIS des Hautes-Alpes à GAP après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Marcel CANNAT, président. |
|------------------------------|----|---|
| - en exercice | 20 | |
| - présents | 13 | |
| - pour | 13 | |
| - contre | 0 | |
| - abstention | 0 | |
| - ne participant pas au vote | 0 | |

Etaient présents :

Madame Béatrice ALLOSIA + Madame Claire BARNEOUD + Monsieur Marcel CANNAT + Monsieur Maurice CHAUTANT + Madame Carole CHAUVET + Madame Evelyne COLONNA + Monsieur Christian DURAND + Monsieur Daniel GALLAND + Madame Valérie GARCIN-EYMEOUD + Monsieur Christian HUBAUD + Monsieur Vincent MEDILI + Madame Marine MICHEL + Monsieur Dominique MOULIN

* * * * *

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) dans ses parties législatives et réglementaires relatives aux services départementaux d'incendie et de secours ;

VU le rapport n° 2023/4-5 du président du conseil d'administration ;

Considérant les séances du Bureau du conseil d'administration du 29 novembre et du 11 décembre 2023;

Les membres du conseil d'administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ▶ prennent acte du compte-rendu des activités du Bureau du conseil d'administration présenté par le Président ;
- ▶ informent que le Tribunal Administratif de MARSEILLE peut être saisi :
 - par voie de recours formé contre le présent arrêté dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification ;
 - par l'application informatique «Télérecours Citoyens» accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Certifié exécutoire par le Président du
Conseil d'Administration du SDIS 05,
compte tenu de la réception en

Préfecture le : 20 DEC. 2023

et de la publication-notification
le : 20 DEC. 2023

Pour le président du conseil d'administration
et par délégation,
le directeur départemental,

Colonel honoraire Alain JUZE

Pour extrait certifié conforme,

Le président,

Marcel CANNAT



**Séance du Bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie
et de secours des Hautes-Alpes du mercredi 29 novembre 2023**

Ordre du jour

**Points abordés dans le cadre de la préparation
du conseil d'administration du 14 décembre 2023**

Présentation de l'ordre du jour prévisionnel de la séance du conseil d'administration du 14 décembre 2023

Echanges sur les contributions des communes et EPCI pour 2024.

Débats d'orientations budgétaires.

Rapport présenté pour délibération

Délibération BUR n° 2023/5-1 Autorisation au président ou à son délégué à prononcer l'arrêt du marché relatif à la fourniture de VLHR auprès du prestataire SPAC.



Séance du Bureau du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours des Hautes-Alpes
du lundi 11 décembre 2023

Ordre du jour

Délibération BUR n° 2023/6-1

Autorisation au président ou à son délégué à signer la convention qui lie le Département et le Service Départemental d'Incendie de Secours pour l'entretien et la réparation de la flotte de matériel des sapeurs-pompiers

Délibération BUR n° 2023/6-2

Autorisation au président ou à son délégué à signer le marché d'assurances pour les besoins du SDIS 05

Délibération BUR n°2023/6-3

Autorisation au président ou à son délégué à signer le contrat de services pour le maintien en conditions opérationnelles du système Artemis V2 édité par la société INETUM

Délibération BUR n°2023/6-4

Consultation matériel roulant

Délibération BUR n°2023/6-5

Aliénations de matériels

Délibération BUR n°2023/6-6

Exonérations employeurs

Délibération BUR n°2023/6-7

Autorisation au président ou à son délégué pour la signature de contrats, conventions et avenants